



Le photographe Jacques Schell

- 13 HÔPITAL Solution trouvée pour les soins intensifs
- 13 FRIBOURG Un mort à cause d'un chauffage défectueux
- 15 SINGINE Le préfet se fait tirer les oreilles
- 16 MARSENS Jacques Schell, le chasseur d'orages
- 17 INTERVIEW Se balader à Moudon avec Rol. Rapin

Il reste onze ans sans revoir ses enfants

JUSTICE • Une fausse accusation d'abus sexuel a pourri la vie d'un Gruérien, malgré son acquittement par la justice. Un demi-happy end s'est produit avant Noël puisqu'il a pu revoir sa fille, âgée aujourd'hui de 14 ans.

ANTOINE RUF

A Bulle, dans sa petite cuisine aux murs nus, Jean-Marie hésite entre les larmes et la colère qui ont été ses compagnes durant plus de douze ans et le bonheur qu'il lui semble entrevoir à nouveau. Le 12 décembre dernier, il a revu sa fille Alice* à Yverdon, où elle habite. Cela n'était plus arrivé depuis 1994. Entre-temps, la fillette de trois ans qu'il n'a jamais vue grandir est devenue une adolescente de 14 ans...

«Ça été super. Je n'ai jamais autant chialé de ma vie! Alice aussi était toute heureuse de me voir», sourit-il, la voix nouée d'émotion. «Mon plus beau cadeau de Noël, c'est de pouvoir revoir ma fille, et qu'elle sache que je ne l'ai jamais abandonnée durant toutes ces années.»

Après cette visite, Alice lui a envoyé un SMS commençant par un mot magique: «papa». «Il y avait treize ans que personne ne m'avait plus appelé Papa», fond Jean-Marie, qui s'accroche à la table pour ne pas éclater en sanglots.

Le quinquagénaire gruérien aimerait être tout à ce bonheur retrouvé, mais l'injustice d'avoir été si longtemps privé de tout contact avec ses enfants sans raison, et d'avoir appris que son absence les faisait également souffrir, vient sans cesse aigrir sa joie. Alors, il parle, à toute vitesse, en boucle, pour sortir sa colère et sa souffrance.



Jean-Marie n'attend plus qu'une visite de sa fille pour dégager ses grosses motos et aménager une vraie chambre de jeune fille à sa fille, qu'il n'avait plus revue depuis onze ans. VINCENT MURTH

La pommade qui brûle

Son cauchemar a commencé en 1994/95. Un coup de téléphone de la police, une convocation au Château de Bulle. Le pire engrenage judiciaire qui soit venait de le happer, celui d'une fausse accusation d'abus sexuels sur sa petite fille de trois ans.

«Elle avait une petite infection urinaire. J'ai dû lui mettre une pommade qui la brûlait un peu. Quand je l'ai ramenée à la maison, elle a dit Papa bobo en montrant où elle avait mal. C'est tout.»

C'est tout, mais dans le contexte d'un divorce conflictuel, ça a été suffisant pour lancer la machine. Un médecin conclut à la possibilité d'un abus, la justice fribourgeoise est saisie. La police enquête, puis la juge d'instruction spécialisée. Experts, psy-

chiatres, questions sans fin sur des faits inexistantes et impossibles à prouver. «C'était horrible. On se sent jugé pire qu'un assassin.» Onze ans après avoir été innocenté par le tribunal de la Gruyère, puis par le Tribunal cantonal, le Gruérien en est encore tout chamboulé.

De son acquittement au bénéfice du doute, il est resté beaucoup plus de doutes que de bénéfices, regrette Jean-Marie. «Cette affaire a tout détruit: ma famille, mes relations avec mes enfants, et empoisonné ma vie professionnelle. Mon employeur a fait mon procès avant mon procès: j'ai tout de suite été convoqué à la direction où deux cadres m'ont averti que je serais viré si j'étais condamné.»

Depuis, Jean-Marie se sent mis à l'index: changements de poste, amé-

nagements d'horaire. Tout lui est refusé, alors qu'il a passé de tâches qualifiées vers des travaux de nettoyage. «Je sais très bien pourquoi, mais rien n'est jamais dit. On vous montre du doigt, les gens vous jugent. Ça dure encore», constate Jean-Marie, évoquant des témoignages de collègues qui montrent que son mal-être n'est pas dû à une sensibilité trop écorchée.

Sentiment d'avoir tout fait

Le pire, pour le Gruérien, est d'avoir été ainsi coupé de ses enfants du jour au lendemain. «La maman et les enfants vivaient dans le canton de Vaud. Le juge de paix d'Yverdon m'a coupé le droit de visite dès le début de l'enquête.» Si Jean-Marie peut le comprendre pour la période où il était suspect, il ne digère pas que le magistrat

ait maintenu son interdiction après les deux verdicts le blanchissant. «J'ai été le voir deux fois dans son bureau après l'acquittement. Il n'a jamais voulu prendre au sérieux les jugements de ces Fribourgeois. Il voulait en plus un jugement vaudois, comme si mon acquittement ne valait rien.»

Le magistrat vaudois essayait probablement de lui dire d'ouvrir une action civile à Yverdon pour obtenir la restitution de son droit de visite. Une procédure dans laquelle il aurait pu faire valoir son acquittement, mais qui n'avait rien à voir avec son procès pénal. Cela, manifestement, Jean-Marie ne l'a pas compris.

Perdu entre sa souffrance, sa solitude et la complexité de cette mécanique judiciaire et sociale, Jean-Marie a le sentiment d'avoir fait tout ce qu'il

pouvait. Il a tourné en rond, s'adressant aux mauvaises personnes (essentiellement les autorités fribourgeoises qui ne pouvaient rien pour lui, les enfants étant sur Vaud) aux mauvais moments ou de la mauvaise manière.

Mal ou pas conseillé, il n'a pas fait la seule chose qui pouvait être utile: ouvrir devant la justice civile vaudoise une procédure formelle demandant la restitution du droit de visite supprimé, en brandissant le verdict d'acquiescement pénal fribourgeois.

Il y a de bonnes chances que le Service de protection de la jeunesse vaudois, qui doit recontacter Jean-Marie au début de l'an prochain, lui donne des conseils utiles en ce sens. S'il peut les entendre. I

*Prénom fictif

«Pourquoi je ne peux pas voir mon papa comme les autres?»

Enfin, cette situation cruelle et absurde s'est dénouée durant ce dernier mois.

Jean-Marie, qui avait fini par baisser les bras, s'est étonné de recevoir une facture d'un foyer où Alice* avait dû être placée. Il a contacté le Service vaudois de protection de la jeunesse (SPJ) pour demander des explications.

Durant toutes ces années, il avait été tenu complètement à l'écart de toute information sur le développement de ses enfants, non seulement par son ex-femme, mais également par sa propre sœur, marraine d'un des enfants. «Je ne savais rien ni de sa santé, ni de son développement, ni de sa scolarité. Dans ces conditions, verser chaque mois une pension sans aucun

signe en retour, c'est dur. Et tous ces Noëls et ces anniversaires tout seul, à faire le poing dans ma poche...»

De fil en aiguille, il a débarrassé toute son histoire à l'assistante sociale. Qui tombait des nues, ignorant tout de sa situation. «C'est comme ça que j'ai appris que ma fille n'allait pas bien. Et aussi qu'elle souffre d'un sérieux diabète, pour lequel elle a dû être hospitalisée», souligne Jean-Marie.

Alice, de son côté, s'était inquiétée auprès de son assistante sociale: «Pourquoi je ne peux pas voir mon papa comme les autres enfants?» Dans l'intérêt de l'enfant, qui était en âge et en droit de choisir et qui manifestait le besoin de voir son

père, le SPJ a organisé une rencontre, qui a eu lieu le 12 décembre dernier.

«Ils ont été parfaits. Ils ont tout expliqué à Alice: ce qui s'était passé, les efforts que j'avais fait pour essayer de renouer le contact, que je ne les avais jamais abandonnés, ni elle ni son frère. Elle était ravie de me revoir. A elle aussi, on avait tout caché de mes efforts pour la revoir», regrette Jean-Marie.

Qui désormais n'attend plus que l'annonce d'une visite d'Alice pour sortir ses deux «gros cubes» et sa collection de maquettes de moto (son autre passion) de la chambre qu'il lui réserve dans son petit appartement bullois. AR

«LA PROTECTION DE LA JEUNESSE EST RESTÉE DANS SON RÔLE»

Jean-Marie fait jouer au Service de protection de la Jeunesse vaudois (SPJ) un rôle central dans ses malheurs comme dans son bonheur. Pour lui, c'est une carence du service qui l'a privé de ses enfants après son acquittement. Mais c'est aussi le SPJ qui aujourd'hui s'active, à sa pleine satisfaction, à recoller les pots cassés, tout en admettant des lacunes et des carences pour lesquelles le service aurait présenté des excuses. Chef de service du SPJ, Philippe Lavanchy estime que ses actions ne méritent ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

«A l'époque, explique Philippe Lavanchy, nous avions un mandat de surveillance des relations personnelles, dans l'intérêt des enfants et dans le cadre d'un divorce difficile. Lorsque la Justice de paix, à la suite de l'enquête pénale fribourgeoise, a suspendu puis supprimé le droit de visite, notre mandat a pris fin: il n'y avait plus de visites à surveiller suite à une décision de justice.

Nous avons donc classé le dossier.» Ce que le chef du SPJ peine à comprendre, c'est pourquoi Jean-Marie n'a pas alors introduit une procédure pour faire rétablir son droit de visite. «Son acquittement était largement suffisant pour faire rétablir un droit de visite, éventuellement avec des mesures d'accompagnement.»

La situation aujourd'hui est totalement différente: ce n'est plus une fillette de trois ans qu'il s'agit de protéger, mais une adolescente de 14 ans, parfaitement capable de savoir ce qu'elle veut, et qui a éprouvé d'elle-même le besoin de renouer avec son père. «C'est parfaitement notre rôle de l'y aider», indique le chef de service. Qui ne voit là aucun signe de repentir pour des prétendues erreurs passées, même si l'intervention positive du SPJ, après une si longue inactivité, a pu rallumer un sentiment d'injustice chez Jean-Marie en lui donnant l'impression d'intervenir si tardivement. AR